

Questions et Réponses 2

CSPS-RFP-1314-RD-007 – Cours de Sécurité et Services Accessoires

Nous avons eu les questions suivantes concernant la demande de soumission:

Question 2

Le rôle de coordonnateur des services dans ce contexte semble trop insister, en particulier pour une ressource qui n'est pas facturable au client. Toute entreprise qui a fourni de multiples ressources de consultation sur un contrat pour un client aurait fourni ce service et beaucoup d'entreprise le fait de manière à minimiser les coûts et accroître l'efficacité. En plus, dans le contexte envisagé, l'École fournira des autorisations de tâches qui spécifient le travail requis et d'autres détails. Le travail de coordonnateur des services serait interne au fournisseur. L'obligation de gérer les coûts de la qualité et le calendrier incomberait au fournisseur. Comme c'est écrit, cette exigence réduira le nombre de soumissionnaires et élèvera le coût pour ceux qui peuvent soumissionner. Est-ce que l'École supprimera cette exigence (M5 et R1) ? Sinon, l'exigence devrait effectuer un rapport de jours facturables par rapport à ceux utilisés par l'équipe de livraison et ont un poids correspondant à l'évaluation financière.

Réponse 2

Le soumissionnaire doit proposer un coordonnateur des services bilingue (français et anglais).

Le rôle de coordonnateur des services est de fournir l'École avec un point de contact principal pour les services requis et la coordination de fournir des consultants pour les clients dans le domaine de la conception des cours, le développement et la livraison. Le soumissionnaire doit justifier que la personne proposée est capable d'effectuer les travaux décrits dans le contrat subséquent. Le coordonnateur des services est interne à l'entreprise. L'École ne délivrera pas d'autorisation de tâche qui spécifie le travail requis par le coordonnateur du service. Critères Obligatoire O5 et Critères Cotés R1 ne sera pas retiré de la DDS.